

COMMUNE
DE
DUTTLENHEIM
67120

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT NOMINATION D'UN ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIER



Le Maire de la Commune de DUTTLENHEIM

- Vu** l'article 19 de la Loi du 17 avril 1899 ;
- Vu** l'ordonnance du 10 novembre 1899 ;
- Vu** les articles L 229-23 et R 229-8 à R 229-14 du Code Rural ;
- Vu** le cahier des charges type établi pour la période de chasse du 02 février 2006 au 1^{er} février 2015 ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2009 ;

ARRETE

Art. 1 - Monsieur Alfred BLUM demeurant à DORLISHEIM. 10, Grand Rue, est nommé estimateur des dégâts de gibier (non compris les dégâts de sangliers) pour le territoire de la Commune de DUTTLENHEIM pendant la période du 02 février 2006 au 1^{er} février 2015.

Art. 2 Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Madame la Sous Préfète de l'Arrondissement de Molsheim
- Monsieur Alfred BLUM
- Monsieur Richard MEYER, adjudicataire du lot de chasse
- Archives

Fait à Duttlenheim, Le 28 septembre 2009

Le Maire: Jean-Luc RUCH

The image shows the official seal of the Mayor of Duttlenheim, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE DUTTLENHEIM' and '67120'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Luc RUCH'.